

PUBLIC NOTICE

Tribunal administratif du travail

RECORD 1295843-71-2210

In accordance with the *Act respecting the professional status of artists in the visual arts, film, the recording arts, literature, arts and crafts and the performing arts*, CQLR, c. S-32.1, the Tribunal administratif du travail will determine whether the **Union des artistes (UDA)** is the association the most representative of the artists in the following negotiating sector:

Tous les coordonnateurs d'intimité œuvrant dans le domaine du film, à l'exclusion des personnes occupant cette fonction dans le cadre d'une production faite et exécutée en anglais et destinée principalement à un public de langue anglaise.

The Tribunal asks the artists, producers and producers' associations to provide contact information (name, address, email and telephone number) for artists that may be included in the negotiating sector, the most recent date of performance of services covered by the sector, as well as the title of the production. The information must be made in writing and submitted by online services on the website www.tat.gouv.qc.ca, by email at tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca, by fax to the number 514 873-3112 or by mail at the following address: 500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 18.200, Montréal (Québec) H2Z 1W7, **NO LATER THAN JULY 20, 2023**.

The Tribunal will draw up a list of the artists in the negotiating sector. Then, it will ascertain whether the **Union des artistes (UDA)** is the association the most representative of the artists in that sector. The Tribunal may take any measure it considers necessary to do so, including a referendum.

For further information, contact the Tribunal at 514 873-7188.

Le directeur du greffe et des opérations,
Jean Veilleux

Québec 

AVIS PUBLIC

Tribunal administratif du travail

DOSSIER 1295843-71-2210

Conformément à la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène*, RLRQ, c. S-32.1, le Tribunal administratif du travail vérifiera si l'**Union des artistes (UDA)** est l'association la plus représentative des artistes du secteur de négociation suivant :

Tous les coordonnateurs d'intimité œuvrant dans le domaine du film, à l'exclusion des personnes occupant cette fonction dans le cadre d'une production faite et exécutée en anglais et destinée principalement à un public de langue anglaise.

Le Tribunal demande aux artistes, aux producteurs et à leurs associations de lui transmettre les noms, adresses, adresses courriel et numéros de téléphone des artistes susceptibles d'être inclus dans ce secteur, la date de leur dernière prestation de services dans une fonction visée par celui-ci de même que le nom de cette production. Ces renseignements doivent être transmis par écrit via les services en ligne accessibles à partir du site www.tat.gouv.qc.ca, par courriel dans la boîte suivante : tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca, par télécopieur au numéro 514 873-3112 ou par courrier à l'adresse suivante : 500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 18.200, Montréal (Québec) H2Z 1W7, **AU PLUS TARD LE 20 JUILLET 2023**.

Le Tribunal constituera la liste des artistes visés par ce secteur, puis vérifiera si l'**Union des artistes (UDA)** est l'association la plus représentative des artistes de celui-ci. Le Tribunal pourra prendre toute mesure qu'il juge nécessaire à cette fin, notamment de tenir un référendum.

Pour plus d'information, communiquez avec le Tribunal au 514 873-7188.

Le directeur du greffe et des opérations,
Jean Veilleux

Québec 